



APPEL À PROJETS

2023

CONTRAT DE VILLE DE BANDRABOUA

Cet appel à projets concerne toute demande de subventions pour l'année 2023, au titre de la programmation du Contrat de Ville de **Bandraboua**.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera sous format **dématérialisé** ou **papier** et devra être déposée

Au plus tard :

Le Lundi 20 février 2023 à 16h00 *(heure de MAYOTTE)*

PRÉAMBULE

LA POLITIQUE DE LA VILLE DE BANDRABOUA



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficultés et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'Etat, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Initialement conclu sur la période 2015-2020, le contrat de ville de Bandraboua a été prorogé jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 sous forme de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, et jusqu'en 2023 par la loi de finances pour 2022. Il fixe les grands enjeux du territoire de Bandraboua, et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs.

Les actions éligibles :

Les actions éligibles aux crédits de la Politique de la Ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du Contrat de Ville et/ou des axes transversaux définis ci-dessous.





Objectifs opérationnels

- Déployer une politique de réussite éducative adaptée
- Revitaliser les villages et valoriser le patrimoine local
- S'appuyer sur des équipements existants pour mettre en place des activités à destination des jeunes
- Encourager le développement de la culture et d'évènements artistiques rassemblant artistes et habitants
- Renforcer l'engagement des jeunes et la place des acteurs associatifs de proximité
- Agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Réduire les insalubrités liées aux usages de l'eau
- Prévenir les risques et développer des actions de promotion de la santé





Développement économique – Emploi – Insertion professionnelle

Objectifs opérationnels

- Redynamiser et relancer l'économie locale
- S'appuyer sur les entreprises locales pour favoriser l'insertion des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires
- Améliorer l'accessibilité des services de Pôle Emploi
- Développer des accueils décentralisés de la Mission Locale en faveur des jeunes 16-25 ans sortis du système scolaire
- Rendre acteur le jeune accompagné par la Mission Locale et faire le lien avec la vie locale

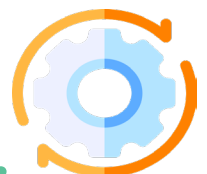
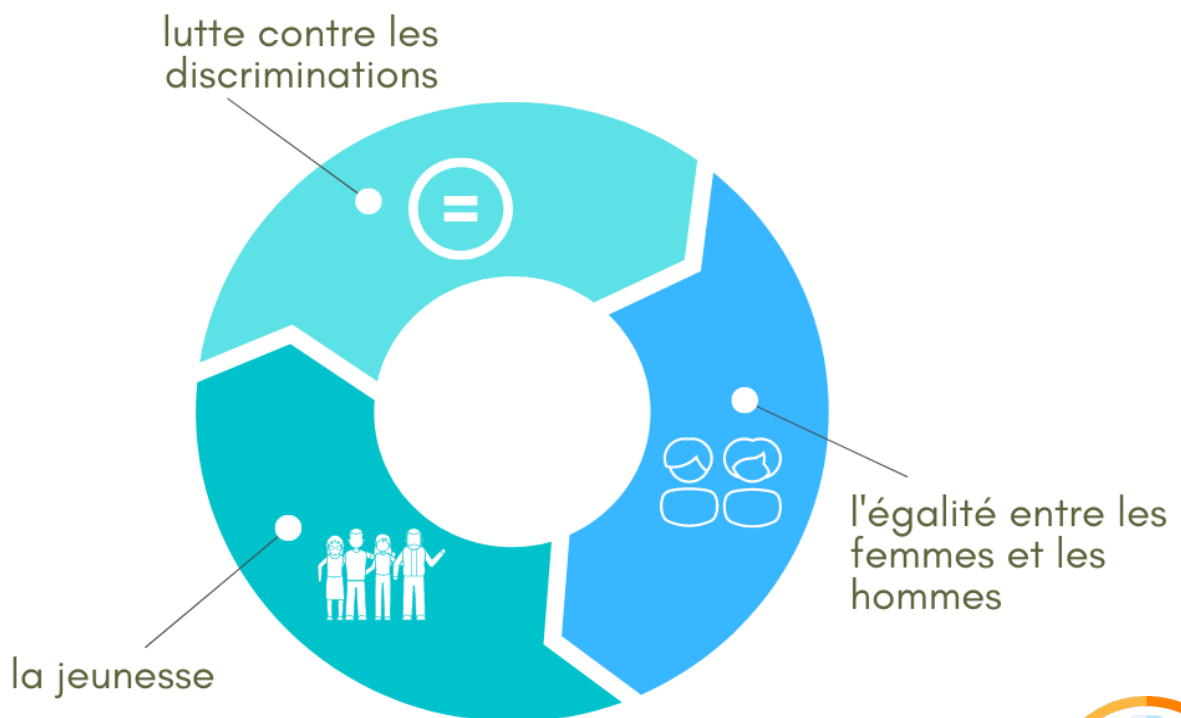


Rénovation urbaine et cadre de vie – Prévention de la délinquance

Objectifs opérationnels

- Offrir à tous les habitants un cadre de vie agréable
- Aménager les espaces publics pour améliorer le cadre de vie quotidien des habitants
- Soutenir les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement et de nature à protéger la biodiversité
- Prévention de la délinquance et de l'insécurité

AXES
TRANSVERSAUX



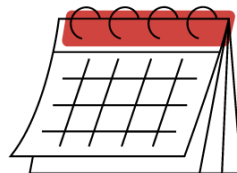
PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE DE BANDRABOUA POUR L'ANNÉE 2023 ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Public cible	<p>L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires principaux les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bandraboua : Bouyouni, Dzoumogné et Bandraboua</p> <p>Une attention particulière sera portée aux actions réunissant l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires de Bandraboua.</p>
A qui est destiné cet appel à projets ?	<p>Cet appel à projets s'adresse aux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aux associations loi 1901 (déclarées en préfecture)• Aux établissements publics communaux• Organismes à but non-lucratif
Thématiques prioritaires 2023	<p>Les actions doivent répondre aux enjeux et objectifs du contrat de ville de Bandraboua listés ci-dessus.</p> <p>Elles doivent obligatoirement venir en complément du droit commun et répondre à un besoin clairement identifié. Une attention particulière sera portée aux actions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Structurantes, construites en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;• Liées à l'accès aux droits des personnes en situation de fragilité et de précarité ;• Favorisant la réussite éducative et scolaire des enfants en âge d'aller à l'école ;• Contribuant à la mobilisation des habitants et à la participation citoyenne, à la dynamisation du comité jeunes ;• De prévention santé et plus spécifiquement celles destinées à planifier les naissances, à limiter les grossesses précoces, à lutter contre les MST, à prévenir des addictions ;• Favorisant l'activité et l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans en situation de fragilité ;• Visant à améliorer le cadre de vie et la préservation des milieux naturels.

<p>Critères d'éligibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'une structure. • Les demandes de subventions ANCT ne doivent pas dépasser 30% du montant total du projet. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à mutualiser leurs projets avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.
<p>Procédure des dépôts des demandes de subventions</p>	<p>Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*06 téléchargeable sur internet et être envoyées impérativement à l'adresse courriel suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • politiquedelaville@mairie-bandraboua.fr <p style="text-align: center;">238 Rue de l'Hôtel de Ville, 97650 BANDRABOUA</p> <p style="text-align: center;">Ouvert du Lundi au Jeudi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le Vendredi de 7h00 à 11h30</p> <p>Une aide à l'utilisation de la plateforme DAUPHIN est disponible grâce au lien suivant : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf</p>
<p>Évaluation bilan</p>	<p>Les porteurs de projets ayant bénéficié d'une subvention politique de la ville de Bandraboua en 2022 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire ou d'un bilan final si l'action est terminée.</p> <p>(Attention ! Délai de saisie du bilan 2022 sur DAUPHIN : le 30 juin 2023) https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</p>
<p>Date limite</p>	<p>La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée au Lundi 20 février 2023 à 16h00. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</p>

CALENDRIER
PRÉVISIONNEL
D'INSTRUCTION DES
DOSSIERS DE DEMANDES
DE SUBVENTIONS



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe politique de la ville de Bandraboua (Chargé de mission Ville, Chef de projet de la Cité Éducative, CLSPD...) se tient à votre disposition tous les jours de **9h à 11h** et de **13h à 16h** du **lundi au jeudi**, et de **9h à 11h30** le **vendredi**, au **local du CCAS de Bandraboua** (anciennement « Foyers des jeunes » de Bandraboua)

N'hésitez pas à vous rapprocher de la **salle numérique de la Bibliothèque Municipale de Dzoumogné** et de la **salle numérique du CCAS de Bandraboua** pour effectuer vos démarches en ligne.

Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner.